

S. E. R. O. A.

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Bureaux et Siège Social :
"Le Mercure" Avenue Crovetto - MONACO
TÉL. 037-21

MONACO LE 22 Février 1958

V/ RÉFÉRENCE
N/ RÉFÉRENCE GC/JT

Monsieur DODIN

Chemin 108

MONTPELLIER

Hérault

Monsieur,

Nous sommes actuellement sur la fabrication d'un appareil photographique Reflex mono-objectif "MECAFLEX" et nous serions éventuellement intéressés par votre système verre dépoli télémètre à coïncidence, dont nous avons vu la publicité dans le "PHOTOGAPHE" du 5 décembre 1957.

A ce sujet, nous aimerions vous contacter sur place, le plus rapidement possible et nous vous serions obligés de bien vouloir nous confirmer s'il vous est possible de nous recevoir courant de la semaine prochaine.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Direction :

A. Crovetto

Cher Monsieur

*Je suis montpelliain et à ce titre
j'ai été heureux de voir fonctionner
vos produits avec nos services techniques
une collaboration suivie*

D'avance je vous en remercie

Pons

S.E.R.O.A.
"La Mercure"
Avenue Gravette
Monaco

V.R. : GC/JT

24 Fevrier 1958

Messieurs

Votre lettre du 22 Fevrier 1958 .

Je suis très heureux qu'il y ait enfin en France un projet sérieux de réflex direct, c'est moi qui suis l'auteur du premier projet de ce genre au monde dont une maquette a été construite ~~sur~~ sur mes indications pendant que j'étais ingénieur à O.P.L. pendant la guerre .

Un second projet est allé jusqu'au prototype , toujours sur mes plans , ~~à la maison Alsaphot~~ par la maison Alsaphot (Alsaeième d'explosifs) à Angers , ce prototype (cinq construits) a été présenté à deux salons de la photo . J'en ai ~~un~~ un ici que je vous montrerai avec plaisir . Malheureusement il y a eu des emuis mécaniques et la fabrication n'a pas abouti . Tous ces projets comprenaient un système de mise au point suivant mon procédé avec diverses variantes .

Ce procédé de mise au point a été adopté ensuite par de nombreuses maisons étrangères que vous connaissez aussi bien que moi , notamment par la maison Pignons en Suisse (dont un des deux frères associés, René Bourgeois, vient de se tuer dans un accident d'auto) . Vous avez sous la main le représentant en France de la maison Pignons (Alpa) c'est la maison SARINE 43 Bd Gambetta à Nice chez qui vous pourrez obtenir confirmation de tout cela .

Je suis entièrement à votre disposition pour vous recevoir à la date qui vous conviendra pourvu que vous vouliez bien me mettre un mot m'indiquant l'heure de votre passage .

La situation brevet est très embrouillée , d'une part j'ai vendu un certains nombre de brevets auxiliaires et d'autre part des brevets auxiliaires ont été déposés par d'autres . Je connais assez bien la question mais , évidemment je ne peux être certain de tout connaître .

Je ne reçois pas le matin .

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués .

Maison SEROA
Le Mercure
avenue Crovetto
Monaco

3 Mars 1958

Messieurs

Je reçois au courrier de ce matin un appareil photographique "Mecaflex" .

Aucune lettre n'accompagne le colis , je ne peux pas cependant attendre trop longtemps pour vous demander de me faire parvenir un croquis coté de l'intérieur du viseur , bien entendu je ne veux pas démonter votre appareil et cependant il faut que je connaisse la place dont je dispose pour mon système télémétrique de façon à vous conseiller convenablement .

J'attendrai avant d'envoyer la présente lettre d'avoir en main le courrier de ce soir , je peux tout de même vous féliciter d'avoir eu l'idée de mettre en vente un appareil reflex 24 x 24 , je n'ai jamais cessé , depuis longtemps de dire que ce format était particulièrement intéressant pour les photographies en couleur . Votre appareil est bien complet avec la présélection etc. vous devriez en vendre beaucoup dans les laboratoires sans parler évidemment de la clientèle courante . Mais cette clientèle courante il faudra faire son éducation pour qu'elle accepte de venir au 24 x 24 , tandis que les laboratoires , spécialement pour la photo microscopique est déjà toute décidée pour votre format .

Je pense que vous pourrez équiper à volonté votre appareil avec des objectifs de différentes focales .

S. E. R. O. A.

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs

Bureaux et Siège Social :

"Le Mercure" Avenue Crocetto - MONACO

TÉL. 037-21

MONACO LE 4 MARS 1958

V/ RÉFÉRENCE GC/JT
N/ RÉFÉRENCE AP/MG

Monsieur Lucien DODIN
Ville " Les Prismes"
Vicinal IO8

MONTPELLIER - Hérault-

Monsieur,

Dès réception de votre lettre du 24 février, nous vous avons adressé un MECAFLEX afin que vous puissiez l'examiner et envisager d'adapter votre technique à la visée directe qui caractérise cet appareil.

Comme vous vous en rendez compte, la mise au point est obtenue par comparaison à l'aide du point clair central. Il semble qu'il n'y ait aucune difficulté à substituer à ce point clair votre technique qui constitue somme toute, semble-t-il, un télémètre.

Nous avons actuellement en fabrication 3.000 appareils par tranches de 500, et nous aurions été heureux d'avoir l'avis de votre part dans un délai suffisamment court pour que nous puissions prendre une décision dont bénéficierait la 1ère tranche de 500.

Nous ne verrions aucun inconvénient à ce que vous opéreriez directement la transformation si possible sur l'appareil de démonstration qui vous a été adressé.

Vous nous obligeriez à nous faire connaître par retour du courrier votre impression première sur la possibilité de votre collaboration.

Dans cette attente, recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

L'Administrateur-Délégué :



S.E.R.O.A.
"Le Mercure"
Avenue Crovetto
Monaco

8 Mars 1958

Messieurs

J'ai bien reçu votre appareil Mécafex ainsi que deux dessins et votre lettre du 6 Mars 1958 . Je vous remercie de ces envois .

J'ai examiné soigneusement l'appareil et les dessins Comme c'est toujours le cas malheureusement vous ne me consultez qu'une fois l'appareil entièrement terminé , ce qui est bien tard pour que je puisse vous conseiller très utilement .

Posons d'abord en principe que vous ne voulez faire faire aucune modification à la partie mécanique .

Dans ce cas vous n'avez que deux solutions.

La première est de faire faire des lentilles Télé-Zeiss que fabrique Carl Zeiss Iena en Allemagne de l'Est . Cette maison consultée il y a deux ans par un de mes clients acceptait de fabriquer sur mesure et vendre en exportation ces lentilles , mais n'acceptait pas de ~~recevoir~~ donner d'autorisations sous licences pour leur fabrication à l'étranger . J'ai des raisons de penser qu'il ne serait pas impossible d'obliger judiciairement Zeiss à accepter de donner des licences . Mais je vous signale que , même fabriquées en France , ces lentilles seraient très couteuses . Zeiss possède un brevet n° 56.859 en France que je lui ai vendu , le système est indiqué en figure 1 de ce brevet , j'en donne le croquis ci-dessous aussi en figure 1 .

La seconde solution est de faire mouler des lentilles en matière plastique de la forme indiquée ci-dessous en figure 2 . Cette fabrication tombe évidemment sous l'autorité de mon brevet principal n° 982.966 mais on peut se poser la question de savoir si elle est soumise à l'autorité du brevet acheté par Zeiss .

Evidemment ce n'est pas à moi à vous renseigner sur ce point . D'abord Zeiss est mon client et puis je ne suis pas juriste consulte .

Construction . On construit actuellement en Suisse une lentille de ce genre en matière plastique et je ne vois pas de raison pour qu'on ne puisse pas en faire autant en France . C'est peu couteux une fois le moule établi .



Fig 2

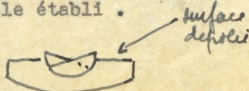


Fig 1

=====

Posons maintenant que vous êtes disposé à modifier votre mécanique

Là aussi il y a aussi deux solutions, mais la question brevet ne se pose pas, vous n'avez besoin que d'une licence pour mon brevet principal.

Solution en verre. ~~Vous pouvez aussi le faire en matière~~
 Vous devez surelever votre lentille de 1 mm environ pour placer audessus une plaquette de verre dépoli percé, dans le trou de laquelle prendraient place deux prismes.
 Voyez figure 3 ci-dessous.

La construction n'a rien de particulièrement difficile et peut parfaitement être faite en France. Je ne tiens pas à faire cette fabrication, pourtant je peux l'entreprendre et je peux en tout cas vous faire un prototype.

Mais les difficultés normales d'un travail de ce genre sont déjà importantes et conduiront certainement à un prix supérieur à 1.000 F pièce quel que soit la série. Nous sommes loin pourtant du prix de la lentille Télé-Zeiss qui était vendue 16.000 F aux dernières nouvelles (au détail).

Solution en matière plastique. Elle n'est intéressante que dans le cas où la solution de la lentille moulée devrait être écartée, elle est de même forme que dans la figure 3, elle est donc fort mince et c'est une difficulté de plus pour le moulage. C'est pourtant cette solution qui a été choisie par Kodak (Rétina-Reflex) et Pignons (Alpa).

Posons maintenant que vous renonceriez à une lentille plan-convexe et que vous accepteriez une solution du genre du Contaflex ~~avec une lentille de Fresnel~~ et du Royflex avec une lentille de Fresnel. Ce cas devrait être examiné avec le plus grand soin en ce qui concerne la propriété industrielle, en effet il existe un véritable maquis de brevets divers sur ce procédé. J'ai tout lieu de penser pourtant que nous trouverions rapidement une solution qui vous laisserait sous la seule autorité de mon brevet principal.

J'examine la question pour rechercher si il ne serait pas possible de trouver une quatrième solution différente des trois dont je viens de vous faire l'exposé.

Maintenant je veux vous signaler un léger défaut de votre appareil bien facile à rectifier. La petite lentille grossissante que vous avez placée au dessous de votre grande lentille est trop faible de 1,5 à 2 dioptries (estimation à vue de nez). Il est nécessaire que vous fassiez examiner votre viseur par une personne âgée (complètement presbyte) les gens jeunes ou relativement tels ont une puissance d'accommodation qui les rend inapte à apprécier des réglages de ce genre.

Fin -

CONTRAT

Entre

Lucien DODIN, Ingénieur, demeurant à Montpellier, Villa Les Prismes, chemin IO8 (ci-dessous désigné par DODIN), titulaire et propriétaire d'un brevet intitulé ...

ASSEMBLAGE D'UN TELEMETRE ET D'UNE SURFACE DEPOLIE

déposé à Montpellier le 21 Mars 1958 sous le numéro I.528 dont copie certifiée exacte par DODIN est jointe aux présentes.

d'une part

et la Société anonyme S.E.R.O.A ayant son siège social à Monaco au "Mercure" avenue Crovetto (ci-dessous désignée par S.E.R.O.A d'autre part

a été convenu ce qui suit.

Droit de licence

DODIN accorde à S.E.R.O.A qui accepte, pour l'application aux appareils photographiques de format 24x24 mm, licence simple de fabrication et de vente en France où il existe un brevet sus indiqué et en tous pays où DODIN jugerait bon de déposer de nouveaux brevets en son nom ou au nom de tiers pour le même objet.

En contre-partie

S.E.R.O.A s'engage à verser à DODIN à la fin de chaque semestre à partir de la mise en vente du premier appareil photographique fabriqué par S.E.R.O.A, une redevance calculée comme suit, les objets livrés aux clients étant considérés comme vendus.

Pour chacun des deux cents premiers appareils vendus dans l'année	500 F
Pour chacun des trois cents suivants dans l'année	300 F
Pour chacun des appareils suivants dans l'année	200 F

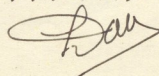

Ces redevances seraient comptées aussi sur les pièces de rechange construites suivant le système DODIN livrées au commerce.

Le montant de cette redevance sera modifiée chaque année en fonction de l'indice des produits industriels publié par le service de la statistique français.

Le montant du résultat des ventes sera indiqué par S.E.R.O.A à DODIN dans les deux mois au plus tard après la fin de chaque semestre et le versement correspondant fait en même temps.

*Certifié première page
15 Avril 1958*

*Certifié première page
15 Avril 1958*



DODIN a le droit, à des intervalles convenables et de manière convenable, de prendre connaissance des livres tenus par S.E.R.O.A sur la vente de l'objet de la licence, par l'intermédiaire d'un expert comptable agréé par les parties et tenu au secret.

Clauses de résiliation

Dans le cas où S.E.R.O.A cesserait la construction en série d'appareils photographiques utilisant le dispositif objet du brevet ci-dessus indiqué, et ceci pendant une durée excédant douze mois de suite, S.E.R.O.A serait considéré comme renonçant à la convention objet des présentes et le présent contrat serait annulé de plein droit, ce sans indemnité d'une part ou de l'autre.

Dans le cas de retard de S.E.R.O.A dans le paiement des redevances exigibles et après mise en demeure prévoyant un délai de deux mois, DODIN a le droit de résilier le contrat sans autre indemnité que le paiement des redevances dues.

Clauses de procédure

Durée du contrat.

Mise en vigueur à la signature des présentes et résiliation de fait et de droit à l'expiration du pouvoir de protection des brevets français ou étrangers.

Conciliation.

Dans le cas d'un litige entre les parties contractantes celles-ci désigneraient un arbitre conciliateur d'accord commun dont la décision serait sans appel. Dans le cas où les parties ne pourraient se mettre d'accord sur cette désignation le litige serait porté dans les formes habituelles devant le tribunal de Monaco seul compétent.

Enregistrement

Pour l'enregistrement seulement, la somme à recevoir par DODIN est estimée à cent mille francs.

Les frais d'enregistrement sont à la charge de la partie intéressée.

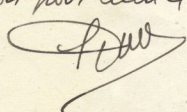
Fait triple à Monaco

S.E.R.O.A.
Signatures déléguées
Don par accord



le 15 Avril 1958

Don par accord



Maison Seroa
Le Mercure
avenue Crovetto
Monaco

Mr Pons

23 Juin 62v

Cher monsieur

Il fait bien chaud pour parler argent, il le faut bien pourtant, mes créanciers sont sans pitié. Je suis donc au regret de troubler une fois de plus votre sérénité en vous rappelant que les échéances pour le paiement des annuités de mes brevets tombent tous les six mois.

Une annuité qui tombe tous les six mois, ne trouvez pas que c'est assez curieux.

Pensez à moi comme je pense à vous.

L. DODIN

S. E. R. O. A.

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs

Bureaux et Siège Social :

"Le Mercure" Avenue Crovetto - MONACO

TÉL. 037-21

MONACO. LE 16 Juillet 1958

V/ RÉFÉRENCE

N/ RÉFÉRENCE RD/JT

Monsieur D O D I N

Villa "Les Prismes"

Vicinal 108

M O N T P E L L I E R

Hérault

Objet : Télémetre pour MECAFLEX

Monsieur,

Comme suite à notre dernière correspondance, nous avons immédiatement contacté et passé commande à Monsieur MAUBOURG à OYONNAX, du moule et des plaques télémétriques destinées à notre appareil "MECAFLEX".

Monsieur MAUBOURG a respecté le délai très réduit que nous lui avons demandé, et nous avons reçu ce jour, les premières pièces échantillons, accompagnées des observations du constructeur, observations concernant :

- trace de soudure de la matière sur la surface de la plaque
- déformation de moulage autour de la plaque et autour des prismes.

Nous joignons à la présente deux échantillons, en vous priant de bien vouloir nous faire part également de vos observations, qui seront tout de même plus qualifiées que les nôtres et sur une question que vous connaissez bien.

Nous vous en remercions par avance, et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

La Direction :


R. Dumas

P.J. 2 pièces échantillons

S.E.R.O.A.
Le Mercure
av Crovetto
Monaco

17 Juillet 1958

Chers Messieurs

J'ai reçu ce matin votre lettre du 16 . Je vous réponds aussitôt parceque je sais que vous êtes pressés .

J'ai examiné les modèles que vous m'avez envoyés , je vous en renvoie un et garde l'autre .

Défauts . Ils sont graves mais je crois pourtant que vous pourrez démarrer avec ça pourvu que vous choisissiez maintenant un bon mouleur spécialisé dans l'optique en matières plastique . Je ne sais pas si vous l'avez fait , mais il aurait mieux valu qu'il surveille lui-même la construction du moule . Si ce n'est pas le cas il dira que tout est de votre faute évidemment .

Fonctionnement optique . Il m'a paru impeccable , je vérifierai encore mais je ne pense pas que vous ayez lieu de craindre quoi que ce soit de ce côté .

Rayures .

A) Surfaces planes . Elles devraient pouvoir être complètement évités par un bon mouleur , sur les modèles examinés elles étaient terribles , mais il est possible et même facile de les ~~enlever~~ faire disparaître par un polissage rapide . La pièce que je vous envoiex a subi un polissage de quelques minutes et presque toutes les rayures ont disparues . Un polisseur spécialiste aurait beaucoup mieux fait que moi .

B) Prismes . Il y a des rayures , mais elles ne peuvent évidemment pas être éliminées par un polissage impossible à pratiquer . Je suis persuadé qu'un bon mouleur les évitera : en tout cas elles ne viennent pas du moule puisqué sur les deux modèles envoyés elles ne sont pas à la même place .

Déformations . Elles n'ont aucune importance au point de vue optique ; mais , évidemment , au point de vue présentation c'est déplorable . Là aussi un bon mouleur doit pouvoir les éviter .

Traces de soudure . C'est le plus ennuyeux , il y en a une de chaque côté de la pièce . On peut les atténuer largement avec un polissage , je les ai déjà atténuées pas mal , et , peut-être même les faire disparaître . Là aussi un bon

mouleur peut faire beaucoup . Il peut , par exemple vous indiquer des modifications à faire au moule pour les faire disparaître .

Je ne suis pas assez compétent en matières p̄astiques pour vous dire beaucoup autre chose . Il me semble ~~que~~ qu'une fabrication en embouti au lieu d'injecté aurait donné un résultat plus précis , mais il se pourrait parfaitement que ce genre de fabrication aboutisse à d'autres défauts que je ne connais pas .

En résumé . Voyez immédiatement un mouleur spécialiste . Voyez aussi un spécialiste en matière de polissage de plexi et je pense que vous serez tirés d'affaire .

Vous auriez intérêt à consulter ALSTON qui fournit le plexi et qui se mettra tout à votre disposition pour vous conseiller de toutes les manières . L'intérêt de cette maison est évidemment de vendre le plus de marchandise possible et ils sont très compétents .

Voilà tout ce que je peux vous dire pour le moment .

Veillez agréer, messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués .

S. E. R. O. A.

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs

Bureaux et Siège Social :

"Le Mercure" Avenue Crovetto - MONACO

TÉL. 037-21

R. C. I. N° 56 5 0691

MONACO, LE 13 Octobre 1958

V/RÉFÉRENCE

N/RÉFÉRENCE RD/JT

Monsieur Lucien D O D I N

Villa " Les Prismes "

Viccinal IO8

M O N T P E L L I E R

----- (Hérault)

Objet : Plaque télémétrique -

Monsieur,

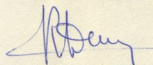
Malgré plusieurs essais, pour lesquels nous vous avons adressé les échantillons, Monsieur MAUBOURG n'a pas encore abouti à nous livrer des pièces correctes.

Nous vous prions de trouver ci-joint, copie de sa lettre du 10 Octobre, espérant de votre part, un conseil, qui nous permettrait de sortir de l'impasse actuelle, impasse d'autant plus ennuyeuse que nous avons commencé le montage de notre première série de MECAFLEX, et que nous allons nous trouver dans l'obligation de le stopper, par suite de l'impossibilité où nous sommes d'accepter les plaques télémétriques, telles qu'elles nous sont proposées.

Il subsiste en effet, un manque de planéité en bordure de l'alésage de 3 mm et d'après sa lettre Monsieur MAUBOURG semble impuissant à solutionner cette question.

A vous lire, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

La Direction :



R. Dumas

S. E. R. O. A.

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de francs

Bureaux et Siège Social :

"Le Mercure", Avenue Crovetto, MONACO

TEL. 037-21

R. C. I. N° 55 8 0691

MONACO. LE 15 Décembre 1960

V/RÉFÉRENCE
N/RÉFÉRENCE AP/AR

Monsieur Lucien DODIN
Ingénieur Conseil
Chemin 108
(Hérault) MONTPELLIER

Cher Monsieur,

Je m'excuse de ne pas avoir répondu plus tôt à votre lettre du 19 Novembre que me transmet la Direction de S.E.R.O.A.

Le MECAPLEX n'a pris jour, sur le Marché, qu'au début du mois de Juin. Sa mise au point était longue et délicate - beaucoup de temps a été perdu, et surtout des immobilisations énormes ont été la conséquence de la mise en fabrication de cet appareil.

Quoiqu'il en soit, quelques ~~semaines~~ ^{ventes} ont été réalisés, et je me proposais d'attendre le 31 Décembre pour vous donner exactement le nombre d'appareils vendus, et vous adresser le montant des redevances. Je pense que vous voudrez bien m'accorder ces 15 jours à 3 semaines complémentaires, et vous en remercie par avance.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.


A. PONS

Mr A. Pons
Seroa
Le Mercure
av Crovetto

Monaco .

AP/LV

15 Fevrier 62

Cher monsieur

Votre lettre du 9 m'a beaucoup réjoui, vous m'excuseriez sur la référence des Beaumarchais....

Je me dépêche d'en rire de peur d'être obligé d'en pleurer. dit Figaro .

Vous me prenez pour une vedette de cinéma, de celles qui touchent tellement d'argent et paient tellement d'impôts que leur bénéfice pour quelques centaines de mille francs supplémentaires est négligeable . Il n'en est rien, je suis un pauvre bougre d'inventeur qui a fait par hasard une invention dont le succès est mondial, cela veut seulement dire qu'il est volé par un grand nombre de gens habitant tous les pays du monde.

Entendons nous bien, cette remarque ne vous est nullement destinée, vous avez fait preuve en cette affaire de l'honnêteté et de la courtoisie la plus parfaite, vous l'avez prouvé de reste; je veux simplement vous indiquer que les paiements réguliers ont été une toute petite exception me permettant de vivre chichement pendant quelques années, mais que le fisc n'a jamais eu à s'inquiéter beaucoup de moi; les 40.000 F que je vous demandais n'entreraient évidemment pas entièrement dans ma caisse, mais il s'en faudrait de trois à quatre mille francs tout au plus à verser au fisc. Il me resterait donc une certaine somme de revenant bon qui serait la bienvenue.

Mais, vous demander d'être honnête et courtois, c'est là une obligation qui est déjà exceptionnelle par le temps qui court, vous demander en plus de me verser de l'argent si vous n'en avez pas c'est sans doute trop.

Tâchons donc de nous arranger au mieux entre gens de bonne compagnie. Je ne peux pas vous tenir quitte de la somme que n'étant pas en mesure de faire des cadeaux aussi substantiels, mais je peux vous donner des délais, même de longs délais. Le Mécaflex ne se vend pas, mais il se vendra peut-être pourvu que vous ayez la patience d'attendre. Sachez que vous n'êtes pas le seul actuellement à souffrir de la crise de la photographie. Bien des gens font d'énormes publicités à l'heure actuelle qui n'aboutissent qu'à perdre un peu plus d'argent. De la poche de qui sort cet argent, c'est ce que je me demande sachant bien que ce n'est pas de la poche des clients vu le petit nombre de ceux-ci en ce moment. Ils se laisseront, à ce moment là vous aurez beau jeu à vendre les Mécaflex que vous avez en magasin.

Un exemple: la Biloupe a été un échec du même genre

à la petite échelle de ma très modeste entreprise. J'ai dû remercier mon ouvrier polisseur que j'avais formé et qui était devenu mon ami, j'ai cessé toute publicité. Eh bien la vente a repris au cours de ces derniers mois au point que j'ai vendu absolument toute ma réserve et que je viens d'engager quelqu'un pour ~~xxxxx~~ reprendre la fabrication. Le public photographique est un animal curieux, il lui faut beaucoup de temps pour la réflexion et une marque trop jeune ne lui inspire aucune confiance.

J'ai dit que j'avais interrompu toute publicité, ce n'est pas tout à fait exact, j'en fait deux fois par an, simplement pour rester présent sur le marché et tout doucement pour que la Biloupe devienne un vieil appareil et non une nouveauté. Faites au moins l'effort financier de rester présent sur le marché et, le temps travaillant pour vous, vos réserves de Mécaflex se vendront. Comme la Biloupe il finira par faire largement ses frais et alors viendra le bénéfice. Ce jour là vous serez tout content de me payer mon ~~xxxxxx~~ arriéré, ce seront peut-être mes héritiers qui le toucheront, voilà au moins quelque chose que j'aurai à leur laisser.

En attendant, peut-être pouvez vous me rendre un service. La photo en couleur ayant tué la photo d'amateurs, il a bien fallu que je cherche ailleurs de quoi gagner ma vie et j'ai pensé alors au boum énorme que fait l'imprimerie par voie photographique ce qui était bien dans mes cordes. Chemin faisant dans cette direction je me suis rendu compte du fait indubitable suivant : l'imprimerie sous toutes ses formes est pratiquement d'un tiers moins cher dans le Languedoc que dans tout le reste de la France et pourtant on travaille ici tout aussi bien qu'ailleurs, je fais donc pas mal de courtage ici pour des publications de tous genres. J'ai fait des affaires de ce genre jusqu'ici sur Paris seulement. Pourquoi n'en ferais-je pas sur Monaco. Vous devez connaître tout le monde là-bas. Si vous montrez autour de vous les modèles que je vais vous envoyer dans un prochain courrier et si vous dites, ce qui est parfaitement exact, que les prix sont nettement moins élevés, voire les délais moins longs quand on s'adresse à moi, peut-être aurai-je des commandes. L'une amène les autres.

J'insiste bien sur le fait que je fais tout, absolument tous les genres d'imprimerie, le grand luxe comme la grosse cavalerie.

Pour les travaux rapides et simples, j'ai acheté une presse, je passe les travaux difficiles et trop importants à plus habile et mieux outillé que moi.

Je fais beaucoup d'impressions publicitaires pour les architectes en ce moment, c'est que le bâtiment va bien ~~xxxxxxxxxxxx~~, mais j'ai fait aussi pas mal de notices pour des instruments scientifiques. Les livres ne m'effraient pas. Etc.Etc.

S. E. R. O. A.

Société Anonyme au Capital de 300.000 N.F.

Bureaux et Siège Social :

"Le Mercure", Avenue Crovetto, MONACO

C. C. P. MARSEILLE 2097-84 - R. C. I. N° 86 5 0891

TEL. 30.37.21

MONACO, LE 9 février 1962

V/RÉFÉRENCE V/Lettre du 24/1/62
N/RÉFÉRENCE AP/LV - 107

Monsieur Lucien DODIN
"Les Prismes"
Chemin 108

MONTPELLIER (Hérault)

Cher Monsieur,

Je m'excuse de ne pas avoir répondu plus tôt à votre lettre du 31 décembre me rappelant votre précédente du 29 septembre 61.

En regardant de plus près la convention qui nous lie, votre interprétation semble être la bonne. Toutefois, je me permets de faire appel à votre esprit compréhensif. Le MECAFLEX s'est avéré être une très mauvaise affaire et actuellement les ventes sont pratiquement nulles.

Le complément que vous me demandez va être soumis à la taxation fiscale. Vous n'en tirerez donc qu'un profit partiel alors que ce débours complémentaire vient grever encore la perte énorme que je subis.

J'ai bon espoir que les explications qui précèdent vous permettront de ne pas exiger ce complément de paiement.

Dans cette attente, et vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A. FONS

P.S. Je prends note de la déclaration que vous avez faite pour l'année 1961, de : 1.906 NF

S. E. R. O. A.

Société Anonyme au Capital de 300 000 N.F.

Bureaux et Siège Social :

"Le Mercure", Avenue Crovetto, MONACO

C. C. P. MARSILLE 2097-84 - R. C. I. N° 86 5 0691

TÉL. 30.37.21

MONACO, LE 20 février 1962

V/RÉFÉRENCE
N/RÉFÉRENCE

AP/LV - 148

Monsieur Lucien DODIN
Ingénieur-Conseil
Chemin 108

MONTPELLIER (Hérault)

Cher Monsieur,

Je regrette bien sincèrement que les circonstances ne m'aient pas appelé à MONTPELLIER, je me serais fait un plaisir de vous rendre visite.

Combien je regrette que la fiscalité ne vous absorbe pas une grosse partie des revenus MECAFLEX..Je vous aurais dès lors pris pour un "Crésus"...

En résumé, je veux croire que les 400 NF sont plus utiles à vous-même qu'à S.E.R.O.A., et c'est bien volontiers que je vous prie de bien vouloir les trouver ci-joint, en un chèque n° 5.650.818 sur le Crédit Lyonnais à Monte-Carlo.

Je ne sais si votre lettre m'a porté bonheur, mais aujourd'hui, j'ai 15 MECAFLEX en commande. Ce n'est malheureusement pas le cas tous les jours.

Pour répondre au dernier paragraphe de votre lettre, c'est très volontiers que je rechercherai d'éventuelles personnes susceptibles d'utiliser votre procédé. Je vous avoue très loyalement que je ne vois pas encore exactement l'intérêt de la méthode employée, et vous m'obligeriez beaucoup à me fixer plus en détails, sauf que votre documentation que je n'ai pas encore reçue, soit suffisante à m'éclairer.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

P.J. 1 chèque.



A. FONS

CONTRAT

Entre

Lucien DODIN, Ingénieur, demeurant à Montpellier, Villa Les Prismes, chemin 108 (ci-dessous désigné par DODIN), titulaire et propriétaire d'un brevet intitulé ...

ASSEMBLAGE D'UN TELEMETRE ET D'UNE SURFACE DEPOLIE

déposé à Montpellier le 21 Mars 1958 sous le numéro I.528 dont copie certifiée exacte par DODIN est jointe aux présentes.

d'une part

et la Société anonyme S.E.R.O.A ayant son siège social à Monaco au "Mercure" avenue Croveto (ci-dessous désignée par S.E.R.O.A d'autre part

a été convenu ce qui suit.

Droit de licence

DODIN accorde à S.E.R.O.A qui accepte, pour l'application aux appareils photographiques de format 24x24 mm, licence simple de fabrication et de vente en France où il existe un brevet sus indiqué et en tous pays où DODIN jugerait bon de déposer de nouveaux brevets en son nom ou au nom de tiers pour le même objet.

En contre-partie

S.E.R.O.A s'engage à verser à DODIN à la fin de chaque semestre à partir de la mise en vente du premier appareil photographique fabriqué par S.E.R.O.A, une redevance calculée comme suit, les objets livrés aux clients étant considérés comme vendus.

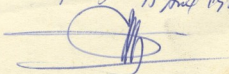
Pour chacun des deux cents premiers appareils vendus dans l'année	500 F
Pour chacun des trois cents suivants dans l'année	300 F
Pour chacun des appareils suivants dans l'année	200 F

Ces redevances seraient comptées aussi sur les pièces de rechange construites suivant le système DODIN livrées au commerce.

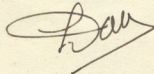
Le montant de cette redevance sera modifiée chaque année en fonction de l'indice des produits industriels publié par le service de la statistique français.

Le montant du résultat des ventes sera indiqué par S.E.R.O.A à DODIN dans les deux mois au plus tard après la fin de chaque semestre et le versement correspondant fait en même temps.

Certifié premier page
15 Avril 1958



Certifié premier page
15 Avril 1958



DODIN a le droit, à des intervalles convenables et de manière convenable, de prendre connaissance des livres tenus par S.E.R.O.A sur la vente de l'objet de la licence, par l'intermédiaire d'un expert comptable agréé par les parties et tenu au secret.

Clauses de résiliation

Dans le cas où S.E.R.O.A cesserait la construction en série d'appareils photographiques utilisant le dispositif objet du brevet ci-dessus indiqué, et ceci pendant une durée excédant douze mois de suite, S.E.R.O.A serait considéré comme renonçant à la convention objet des présentes et le présent contrat serait annulé de plein droit, ce sans indemnité d'une part ou de l'autre.

Dans le cas de retard de S.E.R.O.A dans le paiement des redevances exigibles et après mise en demeure prévoyant un délai de deux mois, DODIN a le droit de résilier le contrat sans autre indemnité que le paiement des redevances dues.

Clauses de procédure

Durée du contrat.

Mise en vigueur à la signature des présentes et résiliation de fait et de droit à l'expiration du pouvoir de protection des brevets français ou étrangers.

Conciliation.

Dans le cas d'un litige entre les parties contractantes celles-ci désigneraient un arbitre conciliateur d'accord commun dont la décision serait sans appel. Dans le cas où les parties ne pourraient se mettre d'accord sur cette désignation le litige serait porté dans les formes habituelles devant le tribunal de Monaco seul compétent.

Enregistrement

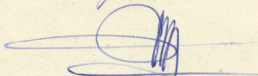
Pour l'enregistrement seulement, la somme à recevoir par DODIN est estimée à cent mille francs.

Les frais d'enregistrement sont à la charge de la partie intéressée.

Fait triple à Monaco

le 15 Avril 1958

S.E.R.O.A.
 Signé et scellé de la
 Bon pour accord



Bon pour recevoir

